

Confidentiel

Chronométrage des  
"Universiades" Lisbonne

*Texte remis à  
Schaffner, Jolly et  
Langenstam pour la  
Conf. minist. de  
l'OTTA à Vienne.*

En 1969 ont lieu à Lisbonne des joutes universitaires internationales. OMEGA, en son nom et en celui de LONGINES, s'est mise sur les rangs pour obtenir l'adjudication du chronométrage. Le chronométrage sportif est un moyen de publicité excellent, raison pour laquelle la déjà puissante industrie horlogère japonaise (et plus spécialement la maison SEIKO), poursuivant son effort croissant de conquête des marchés, s'y intéresse de plus en plus agressivement. Après avoir obtenu le chronométrage des Jeux Olympiques de 1964 au Japon (celui de 1968 au Mexique avait été gagné de haute lutte par la Suisse contre le Japon), elle a commencé à pénétrer l'Europe. C'est ainsi qu'elle s'est assurée le chronométrage des Championnats européens d'athlétisme en 1969, à Athènes, ce qui constitue sa première pénétration en Europe même. Et, ce qui aggrave la situation, elle vient d'obtenir le chronométrage des "Universiades" de Lisbonne 1).

Cet échec d'OMEGA au Portugal semble être dû à deux facteurs. Le principal est l'agressivité et la générosité japonaises; SEIKO offre le chronométrage gratuit et la fourniture gratuite également d'un tableau d'affichage d'une valeur de fr. 500'000.-. Le deuxième facteur est, pour autant que nous puissions en juger, une certaine incohérence des démarches quelque peu tardives des intéressés suisses (OMEGA + FH).

D'avis que si SEIKO gagne définitivement la partie à Lisbonne la brèche ainsi créée mettrait dangereusement en péril la suprématie du chronométrage suisse, le Président de la F.H. nous a demandé, tardivement, de mettre tout en oeuvre pour sauver le chronométrage

- 1) Afin de parer à cette avance japonaise qui menace dangereusement le monopole que détenait la Suisse dans ce domaine, la Fédération horlogère, OMEGA et LONGINES s'efforcent (péniblement) de mettre sur pied une "société de chronométrage suisse" dotée de suffisamment de moyens pour contrer la menace japonaise. Pour le moment, les choses sont au stade préparatoire.

- 2 -

de Lisbonne. M. Naville est intervenu il y a quelques jours auprès de MM. Calvet de Magalhães, Directeur général des affaires économiques au MAE, Archer, Secrétaire général du MAE, et Oliveira, Ministre de l'économie.

M. Calvet de Magalhães vient de confirmer que la décision définitive en faveur de SEIKO a été prise le 31 octobre par le Sous-Secrétaire d'Etat à l'éducation sur rapport d'un M. Rocha (qui a aussi mené les discussions avec OMEGA), et que le ministère de l'éducation se considère comme engagé. Néanmoins, les ministres des affaires étrangères et de l'économie ont demandé un rapport sur l'ensemble de la question parce qu'ils n'avaient pas été consultés auparavant, Ainsi que l'Ambassade vient de nous le communiquer, M. Calvet de Magalhães a déclaré que

"la préférence a été donnée au Japon, OMEGA ayant refusé d'accéder à la demande de panneau d'affichage et n'ayant accordé pour certaines disciplines qu'un instrument de chronométrage sur trois sollicités. OMEGA qui était en tractation depuis mars dernier n'a jamais formulé une nouvelle offre. M. Rocha s'est étonné, notamment, que lors de son dernier passage à Lisbonne, rentrant de Mexico, M. Muller, délégué d'OMEGA, ne l'ait pas approché pour se renseigner sur cette affaire au moment où elle aurait pu être encore relancée."

Malgré cette présentation du Directeur général des affaires économiques au MAE, ses réactions ainsi que celles de M. Archer ont laissé l'impression qu'ils sont passablement gênés du fait que le ministère de l'éducation a accepté l'offre japonaise sans en informer au préalable l'industrie suisse afin de lui donner l'occasion d'adapter la sienne. Certes, des erreurs ont été commises du côté de l'industrie suisse. Néanmoins, on aurait pu s'attendre à plus de solidarité de la part d'un partenaire de l'AELE tel que le Portugal, pays qui a toujours trouvé en Suisse une compréhension particulière en regard des sentiments que certains autres partenaires de l'AELE lui vouent.

Il est donc possible que la délégation portugaise saisisse l'occasion de la conférence ministérielle de l'AELE à Vienne pour

- 3 -

en toucher un mot à MM. Schaffner, Jolles ou Languetin. D'ailleurs, nous n'excluons pas que la décision finale ne soit pas encore prise, malgré ce qu'a déclaré le Directeur général des affaires économiques du MAE. Du côté suisse, les arguments qu'on pourrait faire valoir dans ce contexte, cas échéant, seraient principalement la solidarité AELE et le fait que les échanges économiques du Portugal avec la Suisse sont plus étroits que ceux avec le Japon (voir annexe). Dans le cadre de l'accord de collaboration économique du 2 mars 1962, l'apport suisse dans l'école de Casa Pia (école horlogère spécialement en faveur d'une vingtaine d'orphelins) et en matière touristique et hôtelière (études, expertises, gestion etc.) est appréciable. De plus nous avons accordé au Portugal, depuis 1965, une part aux contingents supplémentaires d'importation de vin bien supérieure à notre engagement contractuel (1966 et 1967: 25 %, 1968: 14 %, au lieu de 10 % selon accord). Cette collaboration de la Suisse, qui revêt un caractère plus durable que l'avantage offert par SEIKO pour les "Universiades", est aussi, à long terme, beaucoup plus profitable pour le Portugal.

Annexe.

P.S. Nous joignons photocopie d'une lettre de la F.H. arrivée en dernière minute et renvoyons spécialement à sa page 2 où est indiquée la limite jusqu'à laquelle la F.H. est prête à aller.

19.11.1968